



**COMMUNE DE
SOUEIX-ROGALLE**

BUDGET : NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

I. Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2022 a été voté le 30 juin 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux, ou directement en ligne sur le site internet de la commune www.soueix-rogalle.fr.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 553 324,31 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de gestion générale (fournitures, frais d'entretien...), les charges de personnel, (traitement, cotisations...), les charges financières (intérêts des emprunts) et les autres charges de gestion courante (subventions aux associations, par exemple).

Les salaires représentent 27,87% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 553 324,31 euros.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux : 117 889,00 euros

Les dotations versées par l'État : 179 850,00 euros

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 116 500,00 euros (loyers, entrées du musée des colporteurs et redevances de la cantine scolaire)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	124 470,00 €	Recettes des services	19 721,00 €
Dépenses de personnel	154 200,00 €	Impôts et taxes	117 889,00 €
Dépenses financières	14 200,00 €	Dotations et participations	179 850,00 €
Autres dépenses de gestion courante	55 273,00 €	Autres recettes de gestion courante	116 500,00 €
Dépenses exceptionnelles	1 600,00 €	Recettes exceptionnelles	2 000,00 €
Dépenses imprévues	3 000,00 €	Recettes financières	0,00 €
Autres dépenses	25 272,00 €	Autres recettes	15 000,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €
Virement à la section d'investissement	175 309,31 €	Excédent brut reporté	102 364,31 €
Total général	553 324,31 €	Total général	553 324,31 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 :

- Taxe foncière sur le bâti : 31,01 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 46,22 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 83 217,00 €.

d) Les dotations de l'État.

Les dotations attendues de l'État s'élèvent à 179 850,00 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Solde d'investissement reporté	114 038,41 €	Virement de la section de fonctionnement	175 309,31 €
Remboursement d'emprunts	47 048,00 €	FCTVA	
Travaux de bâtiments	256 108,80 €	Mise en réserves	170 940,36 €
Travaux de voirie	10 000,00 €	Cessions d'immobilisations	
Autres travaux	5 417,26 €	Taxe aménagement	2 500,00 €
Autres dépenses	69 652,20 €	Subventions	152 515,00 €
		Emprunt	1 000,00 €
Total général	502 264,67 €	Total général	502 264,67 €

c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

- Acquisition d'une épareuse ;
- Installation de deux citernes de défense contre l'incendie ;
- Réfection de la toiture de l'école primaire ;
- Mise en conformité de l'adressage postal ;
- Réalisation d'un parking à l'aire de loisirs de « La Claire ».

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'État : 139 515,00 €
- du Département : 13 000,00 €

Fait à Soueix-Rogalle le 30 juin 2022.